



BULLETIN MUNICIPAL

Réunion du CONSEIL MUNICIPAL du vendredi 16 novembre 2018

Le Conseil Municipal s'est réuni le vendredi 16 novembre 2018 sous la présidence de Monsieur FEUILLET Patrick, Maire.

Présents : Messieurs SAUVAGE, SCHLECHT, MAHU, Madame GODEFROY.

Mesdames et Messieurs : BERNA, BON, DELZENNE, FRANCELLE, LAURENT, MARTIN, PREVOST THIEBAUT.

Absents : M. DRAPIER Didier donnant procuration à M. LAURENT Philippe

Mme FERRIERE Annie donnant procuration à M. SAUVAGE Hervé

I - ENCAISSEMENT DE CHEQUE

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de la réception d'un chèque, à présenter pour encaissement, d'un montant de 361.80 € de la société PITNEY BOWES, correspondant au remboursement d'un trop versé de l'année 2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte ce remboursement et autorise le Maire à prendre en charge et à déposer le chèque en Trésorerie.

II - MODIFICATION DE LONGUEUR DE VOIRIE DU DOMAINE PUBLIC

Afin de préparer la répartition des dotations financières de l'Etat au titre de l'année 2020, il est nécessaire d'actualiser les données relatives à la longueur de voirie classée dans le domaine public communal.

La longueur de la voirie communale au 1er janvier 2017 s'établissait à 6 722 mètres. Une voie est à ajouter « rue Jacqueline DUFOUR » pour 271 mètres ; en effet, le lotissement communal « Le Centre » étant achevé, il convient de répertorier sa voie d'accès.

La nouvelle longueur de la voirie communale effective au 1^{er} janvier 2018 est de 6 993 mètres.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'arrêter la nouvelle longueur de la voirie communale à 6 993 mètres et d'autoriser le Maire à solliciter l'inscription de cette nouvelle longueur de voirie auprès des services de la préfecture en 2020 (le délai du 26 octobre 2018 étant dépassé pour la préparation de la DSR 2019).

III - INDEMNITE DE CONSEIL ALLOUEE AU COMPTABLE DU TRESOR

Monsieur le Maire rappelle la délibération prise par le conseil municipal lors de sa séance du 15 février 2017, dans laquelle, il est décidé :

- De demander le concours du Receveur Municipal de Moÿ de l'Aisne pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, financière, économique et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 Décembre 1983,

- D'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an,

- Que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 Décembre 1983 précité et sera attribuée à Madame Brigitte DORANGEVILLE, comptable public pour la commune de Moÿ de l'Aisne à compter du 1^{er} septembre 2016.

- De lui accorder également l'indemnité de confection des documents budgétaires.

Le montant global des indemnités pour l'exercice 2018 s'élève à 558.29 € brut (505.10 € net à verser à Madame DORANGEVILLE et 53.19 € de charges URSSAF).

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, acceptent à l'unanimité de verser l'indemnité de conseil au comptable du trésor.

Les crédits nécessaires sont disponibles à l'article 6225 du budget primitif 2018.

IV - CHANGEMENT DU REGISSEUR DES REGIES PHOTOCOPIES ET MARCHES

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de modifier le régisseur titulaire ainsi que le mandataire suppléant de la régie de recettes des droits de places des marchés et de la régie de recettes de délivrance des photocopies, de la façon suivante :

- Régisseur : Madame Nathalie HUBEAU
- Régisseur suppléant : Monsieur Hervé SAUVAGE

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte les modifications proposées.

V - ACHAT DES PARCELLES C 174 et C19

Dans le cadre de la création d'une maison de santé, le Maire propose à l'assemblée de se porter acquéreur des parcelles C 174 et C 19, en totalité ou en partie, afin de pouvoir proposer le terrain à la Communauté de Communes de la Vallée de l'Oise porteuse du projet.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, émettent un avis favorable sur l'achat de ces parcelles.

Les différentes parties concernées doivent se rencontrer pour les négociations et le sujet en sera de nouveau débattu au cours de la prochaine séance.

VI - ENTRETIEN DES PROTECTIONS CONTRE LA FOUDRE

Le Maire présente à l'assemblée deux devis pour assurer le contrôle périodique des installations de protection contre la foudre.

Le premier concerne la vérification de l'église pour un montant de 206 € HT et le second concerne la vérification de la mairie pour un montant de 304 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, les deux devis présentés pour l'entretien des protections contre la foudre au cours de l'année 2019.

VII - SUBVENTION MANIFESTATION DU 11 NOVEMBRE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de verser une subvention exceptionnelle à l'UNC Brissy-Hamégicourt – Moÿ et environs d'un montant de 1 200 € en compensation de l'organisation des manifestations du centenaire du 11 novembre.

VIII - REFECTION RUE SARRAIL : CHOIX DE L'ENTREPRISE

Deux devis sont présentés pour la réfection de la rue SARRAIL par les entreprises COLAS et TPA.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de reporter la question à l'ordre du jour de la prochaine séance afin d'obtenir plus de précisions.

IX - SUBVENTION CLASSE DE NEIGE COLLEGE SUZANNE DEUTSCH

Le Conseil Municipal prend connaissance d'une demande de subvention de l'équipe pédagogique EPS du collège Suzanne Deutsch de la Meurthe de Moÿ de l'Aisne pour permettre aux classes de 5^{ème} de partir en classe de neige au mois de janvier 2019.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'accorder une participation financière de 80 € par enfant de Moÿ de l'Aisne concerné par ce voyage (5 prévus au jour de la séance).

X - SITUATION FINANCIERE

Recettes :

Le montant des recettes encaissées (690 197,07 €) au 16/11/2018 et les engagements réalisés restent dans le cadre des prévisions budgétaires.

Une grande incertitude cependant subsiste : la compensation de l'Etat relative à la baisse des recettes de taxe d'habitation annoncée. Notre capacité d'autofinancement en dépend.

Dépenses :

Les mandats émis (552 255,90 €) au 16/11/2018 et les engagements réalisés restent dans le cadre des prévisions budgétaires.

Le souci permanent de maîtriser les dépenses devrait permettre d'obtenir la CAF (Capacité d'AutoFinancement) escomptée.

C'est la condition sine qua non pour réussir les investissements des années à venir.

XI - DECISION MODIFICATIVE N°1 AU BUDGET COMMUNAL

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il convient de procéder à une décision modificative sur le budget communal de la façon suivante

FONCTIONNEMENT – Dépenses :

Dotations aux amortissements	+ 726.91 €
Subvention association UNC	+ 1 200.00 €
Autres charges exceptionnelles	- 1 926.91 €

INVESTISSEMENT – Recettes :

Amortissement des immobilisations	+ 726.91 €
-----------------------------------	------------

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité accepte les modifications sur le budget primitif principal 2018.

XII - QUESTIONS DIVERSES

Les travaux rue Gambetta démarreront le 8 janvier.

Un nouveau PEDT (Projet Educatif Du Territoire) est en cours d'élaboration concernant le Plan Mercredi (accueil des enfants et activités). Le Conseil Municipal donne un avis favorable.

Le projet d'agrandissement de l'école se poursuit.

Pour les travaux rue Sarrail, NOREADE a procédé aux changements et aux branchements individuels des canalisations. Actuellement la CCVO intervient pour la réfection des bordures de trottoirs. Prochainement le macadam sur les trottoirs sera effectué et début janvier, la route sera réalisée.

Un logement communal se libère pour le 31 décembre 2018. Les personnes intéressées sont invitées à se faire connaître en Mairie.

TRAVAUX DU CONSEIL

Mercredi 12 septembre	Comité du 3eme Age
Lundi 17 septembre	ADICA (projet école)
Mardi 25 septembre	Réunion pour la Maison de Santé
Jeudi 27 septembre	CCVO
Mercredi 3 octobre	Commission 11 novembre
Mardi 9 octobre	CCVO (commission finances)
Jeudi 11 octobre	Réunion avec l'entreprise COLAS
Vendredi 12 octobre	Union des Maires + Valor'Aisne
Mardi 16 octobre	CCVO
Mercredi 17 octobre	CA du Centre Social
Jeudi 18 octobre	Comité du 3 ^{ème} Age
Jeudi 18 octobre	Grande Parade (bilan de la brocante)
Vendredi 19 octobre	ADICA (projet école)
Vendredi 19 octobre	Conseil d'école
Mercredi 24 octobre	Commission travaux (école)
Jeudi 25 octobre	CCVO
Vendredi 26 octobre	Conseil de circonscription
Mardi 30 octobre	USEDA
Mercredi 31 octobre	ADERMAS + Visite du chantier rue Sarrail
Lundi 5 novembre	AG de l'USEDA
Mardi 6 novembre	Commission 11 novembre
Jeudi 8 novembre	Visite du chantier rue Sarrail
Jeudi 8 novembre	Commission école (présentation du projet école)
Mardi 13 novembre	Réunion pour la Maison de Santé
Mardi 13 novembre	Préparation du PEDT
Jeudi 15 novembre	CCAS

POUR VOTER
en 2019
pensez à vous inscrire
dans votre mairie

Munissez-vous d'une pièce d'identité
et d'un justificatif de domicile



BIENTÔT 16 ANS !

PENSEZ AU RECENSEMENT

C'EST OBLIGATOIRE



www.defense.gouv.fr/jdc



**JOURNÉE DÉFENSE
ET CITOYENNETÉ**

3 ÉTAPES OBLIGATOIRES

- 1 L'ENSEIGNEMENT DE DÉFENSE
- 2 LE RECENSEMENT OBLIGATOIRE À 16 ANS
- 3 LA JOURNÉE DÉFENSE ET CITOYENNETÉ (JDC : EX JAPD)

